



La fosse de plongée Aqua 92
appartient au Département

www.hauts-de-seine.net



Villeneuve la Garenne le : 12 février 2010

Mesdames, Messieurs, les Président(e)s de Club,

Je vous informe que suite à une succession d'accidents à la fosse de Villeneuve La garenne, je souhaiterais vous proposer un certain nombre de recommandations pour la pratique de certains exercices visant à contribuer à la prévention des risques d'accident et à la protection de la santé des pratiquants (plongeurs et formateurs).

Remarque générale : *La pratique de la plongée en bouteille semble plus facile en fosse et en piscine à cause de la température clémente de l'eau et de la visibilité horizontale et verticale. Néanmoins, il ne faut pas oublier que la saturation de l'azote dans les tissus des plongeurs est toujours effective.*

Exercice de remontée individuelle ou assistée :

- Le nombre de cycle de remontées par séance pour les élèves et les moniteurs ne doit pas dépasser **4 cycles maximum dans la zone des 20 mètres** (*on appelle cycle, une immersion jusqu'à la profondeur de travail suivie d'une remontée jusqu'à la zone de surface (espace proche), ce qui exclut les remontées partielles (départ fond, remontée jusqu'à mi-profondeur ainsi que les procédures de sécurité).* (référence : recommandations de la CTN du 20/09/08),
- Même si une remontée entre une profondeur de 20 mètres et la mi-profondeur n'est pas considérée comme un cycle complet, il serait peut-être souhaitable **d'en limiter le nombre**,
- Le formateur fait travailler deux plongeurs ensemble et les accompagne pendant la remontée : il serait opportun que les autres membres de la palanquée « inactifs » ne soient pas soumis à d'inutiles cycles de remontée et attendent leur tour en surface,
- Limiter les temps de débriefing en surface entre chaque remontée.



119 boulevard Charles de Gaulle 92390 Villeneuve-la-Garenne – Tél. 01 40 85 81 28 – Fax 01 47 98 59 36 – Web : www.aqua92.com

Email : aqua92@ucpa.asso.fr

Etablissement UCPA – Union nationale des Centres sportifs de Plein Air

Association à but non lucratif loi 1901, agréée et cogérée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports avec la participation des Pouvoirs Publics, des Fédérations Sportives et des Associations de Jeunesse. Siret : 775 682 040 01329 – APE : 926C – N° Agrément Tourisme : AG. 075 95 0069

Garantie responsabilité civile professionnelle : AXA France IARD SS – 26, rue Drouot – 75009 PARIS

Garantie financière : UNAT – 8, rue César Franck 75015 PARIS



La fosse de plongée Aqua 92 appartient au Département

www.hauts-de-seine.net



Exercice de remontées sans embout (RSE) :

- La pratique de cet exercice **doit être réservée** aux plongeurs de niveau 2 ou de niveau 3 qui souhaitent se préparer **pour le niveau 4 de plongeur**,
- Placer cet exercice plutôt **au début de la plongée**, si plusieurs exercices de remontée sont envisagés, afin de l'aborder avec une saturation minimale des tissus,
- Le formateur fait travailler **un seul plongeur à la fois** et l'accompagne pendant la remontée : il serait opportun que les autres membres de la palanquée « inactifs » ne soient pas soumis à d'inutiles cycles de remontée et attendent leur tour en surface,
- Par mesure de sécurité, **le directeur de plongée informera** au début de la séance le moniteur Ucpa, présent sur les lieux, **de la réalisation de cet exercice** par la (les) palanquée (s) dont il a la responsabilité.

D'une manière générale : Rappelez à vos pratiquants d'éviter de plonger s'ils ressentent des signes de fatigue, de stress ou s'ils sont simplement enrhumés.

Merci de transmettre ces recommandations et ces nouvelles règles à l'ensemble de vos adhérents pour que plonger reste un plaisir !

Cordialement

Patrick Ferras,

Directeur du centre AQUA 92

AQUA 92 UCPA Centre de plongée
119, Boulevard Charles de Gaulle
92390 Villeneuve-la Garenne
Tél: 01 40 85 81 28 - Fax: 01 47 98 59 36
www.aqua92.com
Association Loi 1901
Siret: 775 682 040 013 29 - APE: 926 C



119 boulevard Charles de Gaulle 92390 Villeneuve-la-Garenne – Tél. 01 40 85 81 28 – Fax 01 47 98 59 36 – Web : www.aqua92.com

Email : aqua92@ucpa.asso.fr

Etablissement UCPA – Union nationale des Centres sportifs de Plein Air

Association à but non lucratif loi 1901, agréée et cogérée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports avec la participation des Pouvoirs Publics, des Fédérations Sportives et des Associations de Jeunesse. Siret : 775 682 040 01329 – APE : 926C – N° Agrément Tourisme : AG. 075 95 0069

Garantie responsabilité civile professionnelle : AXA France IARD SS – 26, rue Drouot – 75009 PARIS

Garantie financière : UNAT – 8, rue César Franck 75015 PARIS